

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31875**

Intitulé

Un des meilleurs ouvriers de France (diplôme national) Groupe III: Métiers bâtiment et du patrimoine architectural - Classe 8: Métiers du plâtre - sculpture décorative Option: Stucateur

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Le ministre chargé de l'éducation au titre de la profession

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

233 Bâtiment : finitions

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités exercées portent sur les différents aspects du métier de stucateur avec un niveau d'exigence et un degré d'excellence très élevé. Elles couvrent un vaste champ de la réalisation des travaux de stuc-marbre, de stuc-pierre et/ou de stuc à l'antique. Il effectue tous les travaux préparatoires. Initié aux techniques anciennes, il pratique la restauration des ouvrages en stuc-marbre, les réfections à l'identique comme des frontons de portes, colonnes galbées ou cannelées, limon en stuc pierre ou en stuc marbre sur escalier balancé, ainsi que la paillasse en stuc pierre avec entablements moulurés et joints d'appareils.

Les activités consistent à ;

- Analyser les documents graphiques ;
- Réaliser le tracé des détails d'exécution, les tracés d'appareillage ;
- Organiser les activités d'exécution ;
- Réaliser la sélection des composants spécifiques et des pigments ;
- Réaliser l'implantation des ouvrages ;
- Réaliser les différentes phases de la création des motifs en calquant le croquis sur du zinc, découpant afin d'obtenir avec précision

les formes du dessin, réalisant le modèle du motif dans un moule en plâtre, la mise en œuvre ses enduits sur des murs, plafonds, limons ou colonnes et les travaux en stuc, un mélange de plâtre ou de chaux grasse mêlé à divers à des pigments.

Voir le référentiel sur le site du COET-MOF.

- Sélectionner les composants stuc-marbre-plâtre à stuc ou plâtre et colle (restauration) et pigments naturels ou artificiels, stuc-pierre-plâtre à stuc, graine de pierre, stuc à l'antique – chaux aérienne, poudre de marbre, pigments ;
- Réaliser le montage du support de l'œuvre (construction des structures devant recevoir les stucs) ;
- Réaliser la préparation des saillies-masses d'éléments moulurés ou façon de moules pour estampage de ces éléments moulurés ou sculptés ;
- Réalisation des gâchées d'essais et échantillonnages éventuels et l'exécution des dégrossis ;
- Réaliser les gâchées et poses des stuc-marbre, stuc-pierre et stuc à l'antique ;
- Réaliser les finitions des stuc-marbre, stuc pierre et stuc à l'antique ;
- Réaliser la restauration des stucs-marbres (réfection à l'identique et repolissage).

Le candidat doit restituer son travail oralement et par écrit avec des moyens de communication numériques présentant les travaux réalisés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'exercice du métier de staffeur-stucateur, à ce niveau de compétence, peut s'exercer dans les secteurs des entreprises du BTP ou sur les chantiers de restauration du patrimoine national pour des musées ou des sociétés de production (cinéma, théâtre).

Ouvrier hautement qualifié, chef d'équipe, Artisan, Entrepreneur

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification s'inscrivent dans une demande de validation des compétences du titulaire à un haut degré d'exigence et l'épreuves sont, en soi, une modalité de validation de l'expérience acquise.

Elles recouvrent la réalisation d'une œuvre concrète relevant du champ d'activités du stucateur comme la réalisation d'un ouvrage ou une partie d'ouvrage en stuc-marbre ou/et en stuc-pierre ou/et en stuc à l'antique comprenant la mise au point de la présentation générale de l'œuvre avec la construction du support et des structures et pour la réalisation de l'ouvrage le respect des profils de corniche, moulure ou autres requis, des règles de planéité et de courbure imposée, de rectitude des arrêtes droites et de courbure régulière des arrêtes courbes et éventuellement la réalisation du façonnage des moules pour estamper.

L'œuvre sera examinée par un jury d'experts et elles recouvrent également la transmission des compétences à des jeunes.

Il existe des conditions d'âge : être âgée de vingt-trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions et l'œuvre peut être collective dans ce cas le diplôme est décerné à l'équipe ou à certains de ses membres. Le règlement, l'organisation et les sujets sont mis en ligne sur le site du COET-MOF.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		voir ci dessus
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle		X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Décret no 2017-87 du 26 janvier 2017 relatif au diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » NOR : MENE1636852D

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Depuis 1924 : 9006 candidats diplômés dans 17 groupes métiers qui représentent 230 métiers

Autres sources d'information :**Lieu(x) de certification :****Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**

La mise en place des concours « Un des meilleurs ouvriers de France s'appuie sur le décret du 16 janvier 1935 modifié relatif à l'organisation des expositions nationales du travail, ensemble le décret no 52-1108 du 30 septembre 1952 modifié relatif au même objet ont abrogés. La sanction de ce concours s'est transformée en diplôme à compter du décret du 5 juillet 2001.